

**Vous êtes concerné par un changement de
nom de rue,
un déménagement,
vous arrivez dans la commune.**

**Cela vous amène à procéder à certaines
formalités administratives auprès
d'organismes publics.**

**Ce petit guide est destiné à vous aider et à
vous guider dans vos démarches.**



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

Guide des démarches administratives

Page 2 sur 8

Particulier :

Votre carte nationale d'identité et votre permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valables.

En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié.

Deux cas se présentent :

- Votre véhicule est déjà immatriculé dans le SIV (Nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules) :

Il vous faut remplir le formulaire de demande de nouveau certificat d'immatriculation (CERFA n°13750*03) accompagné d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile avec votre nouvelle adresse (facture de moins de 3 mois de type électricité, eau, loyer, avis d'impositions,...). Cette démarche peut être faite en ligne sur le site www.service-public.fr, par correspondance ou en vous rendant directement en sous-préfecture de Thonon-les-Bains ou de Bonneville (notez que la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois ne procède plus à ce type de changement).

Une étiquette vous sera alors adressée en retour par courrier et pourra être collée sur la carte grise à l'emplacement prévu à cet effet.

Attention : si vous avez déjà 3 étiquettes sur votre certificat d'immatriculation et que ce changement est le 4^{ème}, vous devrez le refaire entièrement en sous-préfecture, mais vous ne devrez vous acquitter que des frais d'acheminement de votre certificat, soit 2,50€.

- Si le véhicule est immatriculé sous l'ancien système FNI (Fichier National des Immatriculations) :

Votre véhicule reçoit un nouveau numéro SIV à cette occasion. Il vous faut remplir le formulaire de demande de nouveau certificat d'immatriculation (CERFA n°13750*03) et le déposer en sous-préfecture accompagné d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile avec votre nouvelle adresse (facture de moins de 3 mois de type électricité, eau, loyer, avis d'impositions,...), et vous acquitter de la redevance d'acheminement de votre nouveau certificat, soit 2,50€. Pensez également à la pose des nouvelles plaques d'immatriculation de votre véhicule.

Un accusé d'enregistrement vous sera alors délivré le temps que votre carte parvienne à votre domicile. Vous avez un mois à compter de la date du changement d'adresse pour l'effectuer.

Plus de renseignements sur le site : www.mon.service-public.fr

Travailleur frontalier :

Travailleurs frontaliers, faites-vous recenser !

La fiscalité de votre commune en dépend.
Un geste gratuit... et citoyen !

Si vous habitez JUVIGNY et travaillez dans le Canton de Genève, alors faites-vous recenser en Mairie, quelle que soit votre nationalité.

Cette démarche n'aura aucune incidence sur votre fiscalité.

Le Canton de Genève reverse une partie du produit de l'imposition fiscale à votre commune française de résidence : ce sont les « *fonds genevois* ».

En vous signalant en mairie, vous permettez à votre commune de percevoir la somme qui lui est due et de mener à bien de nombreux projets dans l'intérêt de tous.

Pour vérifier si vous êtes inscrits, vous pouvez contacter la Mairie au 04 50 37 30 67.

Vous pouvez également vous inscrire en venant déposer en mairie la photocopie de votre permis de travail ou de votre carte d'identité suisse pour les binationaux, et en remplissant le formulaire en fin de guide.

Association de loi 1901 :

Il convient de signaler votre changement d'adresse de siège social ou d'adresse de gestion (si les bureaux de l'association sont installés dans un autre endroit que le siège social) à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Pour cela, vous pouvez envoyer le formulaire CERFA n°13972*02 en deux exemplaires à la Préfecture, accompagné de la délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

Guide des démarches administratives

Page 4 sur 8

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date du changement d'adresse pour l'effectuer.

Les modifications statutaires peuvent, si vous le souhaitez, faire l'objet d'une publication au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (JOAFE), mais cela ne relève pas un caractère obligatoire.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse à tous les membres de l'association, aux organismes concernés et aux prestataires.

Plus de renseignements : www.associations.gouv.fr

Vous êtes une entreprise individuelle :

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de formalités des entreprises. Pour cela, vous pouvez renvoyer le formulaire Cerfa n°11931*02 appelé aussi P2 en deux exemplaires, accompagné de la délibération du Conseil municipal signifiant le changement de nom de rue. Le Centre de formalités des entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement d'adresse pour l'effectuer.

Il n'est cependant pas obligatoire de réaliser immédiatement le changement d'adresse dans les statuts de l'entreprise auprès du greffe. Tout changement demandé est facturé 15,23€ (tarif en vigueur en 2013).

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...) à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements,

Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie : 04 50 33 72 00

ou

Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 04 50 23 92 22



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

Guide des démarches administratives

Page 5 sur 8

Vous êtes un professionnel installé en libéral :

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de formalités des entreprises. Pour cela, vous pouvez renvoyer le formulaire Cerfa n°11931*02 appelé aussi PL en deux exemplaires, accompagné de la délibération du Conseil municipal signifiant le changement de nom de rue. Le Centre de formalités des entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement d'adresse pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...) à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements,

Urssaf : 3957

(Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 au coût de 0,118€ la minute depuis un réseau fixe.)

Vous êtes une société :

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de formalités des entreprises. Pour cela, vous pouvez renvoyer le formulaire Cerfa n°11682*02 appelé aussi M2 en deux exemplaires, accompagné de la délibération du Conseil municipal signifiant le changement de nom de rue et une copie des statuts modifiés. Le Centre de formalités des entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés: impôts, greffe...

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement d'adresse pour l'effectuer.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

Guide des démarches administratives

Page 6 sur 8

Il n'est cependant pas obligatoire de réaliser immédiatement le changement d'adresse dans les statuts de la société auprès du greffe. Tout changement demandé est facturé 15,23€ (tarif en vigueur en 2013).

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...) à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements,

Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie : 04 50 33 72 00

Vous êtes un auto entrepreneur :

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de formalités des entreprises. Pour cela, vous pouvez renvoyer le formulaire Cerfa n°13905*02 appelé aussi P2-P4 en deux exemplaires, accompagné de la délibération du Conseil municipal signifiant le changement d'adresse. Le Centre de formalités des entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement d'adresse pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...) à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements,

Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie : 04 50 33 72 00

ou

Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 04 50 23 92 22



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

Guide des démarches administratives

Page 7 sur 8

CONTACTS :

Mairie de JUVIGNY

305 route du Sorbier
74100 JUVIGNY
Tél : 04.50.37.30.67
Fax : 04.50.38.70.10
Mail : mairie@juvigny74.fr

Préfecture Haute-Savoie:

<http://www.haute-savoie.gouv.fr>
Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74034 Annecy Cedex
Tél : 04 50 33 60 00
Fax : 04 50 52 90 05
Courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie

<http://www.haute-savoie.cci.fr>
5 rue du 27ème BCA
CS 62072
74011 Annecy Cedex
Tél: 04 50 33 72 89
Fax : 04 50 33 71 11
Ou

Sous Préfecture de Saint-Julien

4 avenue de Genève
BP 44104
74164 Saint-julien-en-genevois Cedex
Tél. : 04 50 35 13 13
Fax : 04 50 49 13 42
Courriel : sp-saint-julien@haute-savoie.gouv.fr

CCI du Genevois

Immeuble Alliance Entrée A
178, rue des frères Lumière
Archamps Technopole
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex
Tél. : 04 50 33 71 33
Fax : 04 50 31 46 15

Sous Préfecture de Bonneville

122 rue du Pont
BP 138
74136 Bonneville Cedex
Tél : 04 50 97 18 88
Fax : 04 50 25 79 36
Courriel : sp-bonneville@haute-savoie.gouv.fr

Chambre des Métiers de l'Artisanat

<http://www.cma-74.fr>
28 avenue de France
BP 2015
74011 Annecy Cedex
Tél : 04 50 23 92 22
Fax : 04 50 23 92 84

Sous Préfecture de Thonon-les-Bains

21, rue Vallon
BP 524
74203 Thonon-les-Bains Cedex
Tél : 04 50 71 00 20
Fax : 04 50 26 67 57
Courriel : sp-thonon@haute-savoie.gouv.fr



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

Guide des démarches administratives

Page 8 sur 8

FRONTALIERS

- travailleur français frontaliers ayant une carte de travail,
- travailleur suisse domicilié en France,
- travailleur ayant la double nationalité – suisse et française.

Vous êtes frontalier ?... Avez-vous pensé à vous manifester auprès de votre Mairie ?

Afin de s'assurer que Votre Commune perçoit bien la compensation financière qui lui est due, il vous est demandé de bien vouloir vous faire recenser par l'intermédiaire de la fiche ci-dessous.

NOM.....

NOM DE JEUNE FILLE.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

DATE DE NAISSANCE :.....

LIEU DE NAISSANCE.....

NOM DE L'EMPLOYEUR.....

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR.....

.....

.....

CARTE DE TRAVAIL

→ réf. RCE.....

→ réf. Cantonale.....

→ Date de délivrance.....

NOM.....

NOM DE JEUNE FILLE.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

DATE DE NAISSANCE :.....

LIEU DE NAISSANCE.....

NOM DE L'EMPLOYEUR.....

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR.....

.....

.....

CARTE DE TRAVAIL

→ réf. RCE.....

→ réf. Cantonale.....

→ Date de délivrance.....